

*Pouvoir d'emprunt*

● (1610)

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU  
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

**LA LOI N° 2 DE 1983-1984 SUR LE POUVOIR  
D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE****MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove: Que le projet de loi C-151, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** En premier lieu, monsieur le Président, voyons un peu ce que vise le projet de loi C-151. Il donne au gouvernement l'autorisation de contracter au nom des contribuables de notre pays un emprunt supplémentaire de 14.7 milliards de dollars. C'est en sus de l'autorisation de contracter un emprunt supplémentaire de 16 milliards de dollars que le gouvernement a déjà obtenue au moyen du projet de loi C-143, de sorte qu'il peut maintenant emprunter en tout au moins 30.7 milliards de dollars. Pourtant, il n'aura besoin cette année que de 26.7 milliards de dollars. Ainsi, le gouvernement demande à emprunter 4 milliards de plus que ce dont il prétend avoir besoin. A quoi serviront ces 4 milliards supplémentaires? Le ministre des Finances (M. Lalonde) n'est jamais venu à la Chambre pour nous l'expliquer. Le gouvernement en a-t-il besoin pour sa caisse noire électorale? S'agit-il en l'occurrence du filet de protection le plus dispendieux au monde? De quoi s'agit-il exactement? Le ministre des Finances ne l'a jamais dit.

En plus, il y a deux milliards dans l'autorisation prévue par ce projet de loi et deux autres milliards dans l'autorisation accordée par le projet de loi C-143 qui n'ont pas à être utilisés cette année. Ils resteront en cours tant qu'ils n'auront pas été utilisés. On demande au Parlement d'autoriser aujourd'hui des sommes qui pourraient ne pas être employées avant l'an 2000. Réfléchissez-y bien, monsieur le Président. C'est là un horizon très lointain. Pourquoi le gouvernement est-il si pressé de nous demander ce surplus d'argent qu'il n'utilisera peut-être pas avant très, très longtemps?

Le déficit de cette année, il a fallu 15 ans pour l'atteindre. Il est attribuable en partie à la faiblesse de la croissance économique, et en partie à une politique budgétaire irréfléchie. Le déficit est passé de 491 millions en 1968-1969 à 31.3 milliards cette année. Les dépenses sont passées de 12.6 milliards en 1968-1969 à 100.2 milliards, en termes de comptabilité nationale, cette année. Pourtant, en août 1969 le premier ministre (M. Trudeau) nous annonçait que nous courions au désastre financier si rien n'était fait pour maîtriser les dépenses.

Qu'est-ce que le premier ministre a fait pour maîtriser les dépenses? Rien du tout. Les ministériels dépensent comme s'ils n'avaient rien d'autre à faire: Dépensons toujours, semblent-ils se dire, le contribuable ne manquera pas de payer.

Qu'est-ce qu'elles coûtent, ces folles dépenses? La charge croissante des intérêts est de \$1,800 par contribuable, ou de \$700 par habitant et par année.

Pensez dans quelle mesure cela réduit la marge de manœuvre budgétaire. Sur trois dollars actuellement perçus il y en a un qui va au service de la dette, alors que c'était un sur neuf il y a 15 ans. Chaque fois que le gouvernement dépense trois

dollars, il faut qu'il en emprunte un. S'il n'y avait pas eu de déficit depuis 1968, le service de la dette représenterait cette année deux milliards, au lieu de 18. C'est effarant, monsieur le Président. Cela fait voir toute inconscience financière du gouvernement.

Il en résulte que pour ses dépenses, le secteur privé est de plus en plus évincé par l'action du gouvernement. Cette année, les besoins de financement de l'État vont prendre 84 p. 100 des économies privées attendues. Les taux d'intérêt risquent d'augmenter à l'automne si le secteur privé se met à emprunter à cause de la reprise. Quant à la confiance, les investisseurs se méfient d'un gouvernement qui continue de vivre d'une façon aussi prodigue. Voilà une des raisons pour lesquelles l'économie a tant de mal à se rétablir et à créer les emplois dont notre population a tant besoin.

Envisageons maintenant l'avenir. Jusqu'ici le gouvernement s'est adressé sept fois au Parlement durant la présente session pour demander des pouvoirs d'emprunt supplémentaires dans les projets de loi suivants: C-30, C-59, C-111, C-125, C-128, C-143 et C-151. Durant l'année financière 1982-1983 seulement, le gouvernement est venu quatre fois quémander du Parlement un pouvoir d'emprunt.

Les prévisions budgétaires déposées avec le budget du 19 avril nous portent à croire que le Parlement sera constamment saisi de projets de loi demandant des pouvoirs d'emprunt durant les quelques prochaines années. Les besoins financiers du gouvernement fédéral durant les quatre prochaines années atteindront 93.2 milliards, de sorte que les projets de loi C-143 et C-151 ne sont que la pointe de l'iceberg.

Durant la période de quatre ans s'étendant de 1983-1984 à 1986-1987, le gouvernement prévoit de dépenser la somme globale de 438.1 milliards en fonction des comptes nationaux, ou 390.5 milliards de dollars en fonction des comptes publics. Le déficit atteindra 112.3 milliards.

La mauvaise gestion du gouvernement est fort préjudiciable au monde des affaires. Les taux d'intérêt sont trop élevés à cause des énormes emprunts du gouvernement. Ce dernier a tenté de se procurer des recettes en adoptant des mesures qui nuisent au monde des affaires. La «clause de demi-année» grèvera les liquidités des entreprises. L'impôt de 12½ p. 100 sur les dividendes distribués des petites entreprises punira les petites entreprises qui auront osé être assez prospères pour en verser.

L'obligation pour l'expansion de la petite entreprise est devenue une espèce de «caution» qui conduit à un véritable cercle vicieux—vous ne pouvez faire une demande que si vous êtes en difficultés, et si vous êtes en difficultés, la banque ne vous prêtera pas d'argent. N'est-ce pas scandaleux, monsieur le Président?

Les petites entreprises ne peuvent plus participer aux nouveaux programmes de partage différé des profits. Une plus forte imposition des avantages offerts aux travailleurs fera que les employeurs seront assaillis de revendications salariales et qu'ils auront du mal à recruter du personnel dans les régions éloignées. Il faut que le gouvernement mette un frein à la paperasserie et aux chinoïseries administratives.

Le budget d'avril 1983 ne répare pas suffisamment les torts causés par le budget de 1981, surtout pour ce qui concerne les petites entreprises. Le crédit d'impôt à l'investissement et les crédits d'impôt à l'achat partagé sont, d'après le président de